

# INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC

Bulletin du Mouvement Action Chômage de Montréal

---

## PREMIÈRE RÉUNION RÉGULIÈRE DE L'AMACQ

Impact de l'absence de la norme variable d'admissibilité, réorientation des PDE, adoption de ses statuts et règlement, voilà les principaux sujets abordés lors de la réunion régulière de l'Association des MACs du Québec. Fondée en mars dernier par les MACs de Chandler, Québec, Portneuf, Lotbinière, Longueuil et Montréal, le regroupement compte intervenir sur les questions d'assurance-chômage et d'emploi au niveau du Québec et du Canada.

Enthousiastes, les personnes présentes se sont entendues pour travailler aux trois priorités suivantes d'ici l'automne prochain: la réintroduction de la norme variable et la mort de C-21; le 50e anniversaire de la Loi sur l'assurance-chômage; le financement de l'association.

Par ailleurs, l'AMACQ s'affaira à recruter de nouveaux groupes partageant les mêmes préoccupations. Prochaine rencontre: le 4 septembre à Québec.

Claude Girard

## C-21: L'IMPASSE SUBSISTE

Après de longues semaines d'attente, le gouvernement conservateur, Barbara McDougall en tête, a finalement répondu au Sénat: "Honorables Sénateurs, vous êtes des imposteurs!". Rien à faire, la copie conforme de Maggie Thatcher refuse tout compromis. Ce sera C-21 et rien d'autre. Pour la troisième fois (du jamais vue en 20 ans), le projet de loi a repris la route du Sénat. Il devrait y rester à moins que le gouvernement mette à exécution sa menace de nommer 20 nouveaux sénateurs, cet été, faisant ainsi basculer la majorité libérale de la Haute Chambre. Mais pour cela, Meech doit échouer!

Le MAC de Montréal, appuyé par l'AMACQ, a décidé de reprendre l'offensive contre C-21 par le biais de la norme variable d'admissibilité et dénoncer le rôle joué par les députés conservateurs, en décembre dernier, lorsqu'ils ont refusé de la reconduire pour une autre année. En échange de la norme fixe de 14 semaines, ils nous proposent C-21. Pourquoi alors ne pas avoir reconduit la NVA en attendant l'issue de la lutte contre la réforme?

On voit là sans équivoque où logent nos dignes représentants à Ottawa et pourquoi, il faut toujours appuyer le Sénat.

Claude Girard

@ aproule ?

## **18 MOIS DE LIBRE-ÉCHANGE ET LES POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

Les 14 et 15 mai derniers a eu lieu à l'Université de Montréal un colloque dont le thème était: "Politiques économiques et sociales 18 mois après le traité de libre-échange". Organisé conjointement par le Conseil canadien de développement social et l'Université de Montréal, l'objectif était de faire ressortir par des échanges une meilleure compréhension de la situation dans le contexte de l'après libre-échange.

Nombre de personnalités publiques ont été invitées à venir exprimer leur point de vue, dont Mme Thérèse Lavoie-Roux, Messieurs Marcel Pépin, Bernard Landry, Pierre Paquette, Raymond Johnston, Guy Cousineau et beaucoup d'autres. A cette occasion le MAC, par l'intermédiaire de M. Claude Girard, a animé un atelier portant sur le chômage.

Il ressort des différents ateliers que le libre-échange n'est pas l'élément déclencheur des problèmes sociaux que nous vivons. Ce pacte international n'est qu'une étape d'un plan beaucoup plus global de la libéralisation des marchés internationaux. Ce traité doit être analysé à la lumière du vent néo-conservateur qui balaie le monde occidental.

Différents intervenants ont fait ressortir l'importance de réformer en profondeur la fiscalité canadienne de façon à obliger les mieux nantis et les corporations à assumer leur part du fardeau fiscal canadien et ainsi protéger les programmes sociaux actuels. De plus, il est ressorti des débats que la reconnaissance des groupes populaires est une nécessité pour aider à contrer le processus d'appauvrissement. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs du colloque pour la qualité des animateurs et du débat.

William de Merchant

## **LA MANIF DU 1ER MAI: LA NAISSANCE D'UNE SOLIDARITÉ RENOUVELÉE?**

*italienne*

par Jean-François Delisle

Grand succès de la manif du 1er mai! Environ 4,000 personnes ont défilé dans le sud-ouest de Montréal ce soir-là par une température un peu frisquette. Cette année, il s'est produit un déplacement d'accent: on ne fêtait plus seulement les travailleuses et travailleurs mais aussi les sans-travail. Les organisateurs tenaient en outre à dénoncer le phénomène de l'appauvrissement qui ronge comme un cancer la société montréalaise.

Le MAC était présent bien sûr à cette grande manif mise sur pied conjointement par les centrales syndicales et les groupes populaires de la région. Il était particulièrement concerné par le thème de la manif, "contrer l'appauvrissement", à la préparation de laquelle il a d'ailleurs collaboré.

La marche s'est terminée au parc Georges-Etienne Cartier par des discours de représentants syndicaux et de groupes ethniques qui sont, comme on le sait, durement touchés par le taux de chômage. Tout le monde s'est quitté content et plus optimiste qu'auparavant.

Cette initiative, une première dans son genre à Montréal depuis longtemps, prélude-t-elle à une alliance plus étroite entre travailleuses et travailleurs et chômeuses et chômeurs?

## L'ESQUISSE DE VOS DÉSIRES

Les résultats de la consultation à laquelle nous avons sollicité votre participation lors de l'envoi du numéro d'avril, dessinent à grands traits vos attentes à l'égard de l'INFO-MAC, chers lecteurs. Nous vous les présentons en grande primeur.

Dans l'ensemble, les répondants trouvent le bulletin "INFO-MAC" intéressant. Ils désirent que l'équipe du bulletin continue à produire des numéros comme celui d'avril: aéré, imprimé en gros caractères, qualité et pertinence des articles.

Les répondants suggèrent deux pistes possibles quant à la variété de l'information. Certains aimeraient voir une analyse plus détaillée des enjeux de la réforme C-21 et ses impacts et l'illustration des litiges gagnés par le MAC contre la CEIC. D'autres préfèrent y retrouver des exemples concrets et pertinents à l'assurance-chômage, des articles traitant des aspects socio-politiques du chômage.

Des personnes ont suggéré que l'INFO-Mac présente des articles plus courts, un contenu de 5 à 6 pages, une table des matières des dessins et des caricatures, Bref, beaucoup de bonnes idées.

La formation de nos membres, groupes et individus, sur des aspects de la situation du chômage ou de la Loi sur l'assurance-chômage suscite

beaucoup d'intérêt de la part des répondants. Mais ceux-ci voudraient aussi se faire offrir une plus grande gamme d'activités.

Les répondants ont surtout participé à la formation de trois jours sur la Loi de l'assurance-chômage. Les préférences de ces derniers sur les sujets de conférences ou de sessions de formation autres que la Loi de l'assurance-chômage, vont vers les thèmes suivants:

la condition des femmes (réforme C-21, harcèlement sexuel)

l'économie/finances publiques (discussions sur le budget)

étude du mouvement populaire

système politique (fonctionnement des institutions fédérales)

médias (image véhiculée des chômeurs)

immigration et marché du travail

Des suggestions dont nous tiendrons sûrement compte pour améliorer aussi la formation au MAC.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à cette consultation.

Nicole Côté

*Eme adur*

# **BATTRE EN BRÈCHE LE HARCÈLEMENT RACIAL**

On entend peu parler du harcèlement racial au travail. C'est un problème tabou, on ne sait pas comment l'aborder, on n'ose pas l'affronter, il se manifeste de façon subtile.

Le harcèlement racial est une suite de comportements de nature verbale (par exemple, des blagues sur une communauté ethnique spécifique) ou non-verbale (menaces explicites ou implicites, une surcharge de travail donnée toujours à la même personne qui est la seule néo-québécoise de l'entreprise).

Ce type de harcèlement peut avoir de graves conséquences pour la personne et il est traduit par des tactiques éprouvantes. Il en résulte de sérieux inconvénients (dénigrement, dévalorisation, insatisfaction par rapport au travail etc..).

Il a été reconnu légalement, tout comme dans le cas du harcèlement sexuel, que l'employeur est directement responsable de cette situation.

Lorsqu'un employé quitte une compagnie pour harcèlement racial, il se verra imposer par la CEIC une pénalité pour départ volontaire (0 à 6 semaines, et, avec la réforme, de 7 à 12 semaines), tout comme dans le cas de harcèlement sexuel.

Madame Barbara McDou-

gall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, assure que la CEIC sera compréhensive en ne pénalisant pas les départs volontaires pour cause de harcèlement sexuel. Témoignera-t-elle de la même compréhension pour le harcèlement racial?

Nicole Côté

*faire une femme*

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Résultée Dubois, nouvelle militante au MAC et intéressée par le volet multi-ethnique. Dorénavant, Résultée offrira des sessions vulgarisées de la Loi sur l'assurance-chômage dans les centres d'orientation et de formation pour immigrants (COFI). Bienvenue et bonne chance.  
Nicole Côté

# LE SOUS-EMPLOI: LES 55 ANS ET PLUS, PREMIÈRES VICTIMES

Le taux de chômage officiel était de 9,3% au Québec en 1989. Comparé au presque 14% atteint en 1982, il s'agit là d'une amélioration appréciable. Mais sept années de croissance économique n'auront réussi qu'à ramener le chômage au Québec à son niveau de 1980. Quand on regarde le taux de 5% enregistré en Ontario l'année dernière, soit le niveau de 1974, il y a de quoi rester songeur.

Mais derrière ces moyennes, se cachent d'importantes différences selon les catégories de la population. Ainsi en est-il par exemple des groupes d'âge.

Si l'on se fie au taux de chômage comme indicateur, il est manifeste que ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus touchés. Le taux de chômage chez cette catégorie de la population se situe à 13% au Québec en 1989, près de quatre points de plus que la moyenne provinciale. Ce taux se situe au même niveau qu'en 1975 (14%), et bien en deçà des 23% atteints en 1982. Il y a donc eu amélioration manifeste de la situation de l'emploi chez les jeunes depuis la récession de 1981-82. Cette amélioration statistique dissimule cependant encore une fois une autre réalité: nombre des emplois créés depuis ce temps sont précaires: l'instabilité d'emploi, la faible rémunération et les mauvaises conditions de travail ont plus souvent qu'autrement été le lot

des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

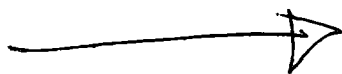
Mais le portrait donné par le taux de chômage n'est pas forcément le plus fidèle à la réalité, dans la mesure où le taux de chômage n'est pas le meilleur indicateur pour mesurer le sous-emploi. Celui-ci ne mesure en effet que le rapport entre les personnes activement à la recherche d'un emploi et l'ensemble de la population active. Les sans-emploi qui ne cherchent plus d'emploi (les travailleurs découragés) ne sont donc pas inclus dans ces données. C'est pourquoi il est parfois plus indiqué d'examiner le rapport emploi/population, qui mesure le rapport entre le nombre de personnes occupant un emploi et l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Le portrait s'inverse dès lors: ce ne sont plus les jeunes, mais bien les 55-64 ans qui sont les plus affectés par le sous-emploi: leur rapport emploi / population est de presque 40% au Québec en 1989, soit très largement inférieur à celui des autres classes d'âge.

Cette aggravation du sous-emploi chez les travailleurs âgés de 55 à 64 ans au Québec est elle-même directement attribuable à la déficience de la structure industrielle (fermeture d'entreprise, mises à pied déguisées en préretraites, etc.) et à l'absence de mesures suffisantes de reclassement et de recyclage de la main-d'oeuvre.

Ceux-ci se retrouvent la plupart du temps à l'aide sociale et ne sont souvent même pas comptabilisés parmi les chômeurs officiels

Vincent van Schendel  
(service aux collectivités)  
UQAM



*Bold*  
**CHÔMAGE-VACANCE ET  
DÉMÉNAGEMENT**

La Loi sur l'assurance-chômage ne fait aucune place au droit de prendre des vacances. Sauf pour des prestations spéciales comme celles qui touchent la maternité, la maladie ou l'adoption. Vous devez faire la preuve de votre disponibilité à l'emploi pour toutes les semaines où vous réclamez des prestations.

Cependant, il est important de savoir que la loi ne vous impose de chercher un emploi que du lundi au vendredi.

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (la CEIC) accepte aussi la "disponibilité passive". Par opposition à la disponibilité active qui requiert des démarches régulières de votre part pour vous dénicher un emploi, la disponibilité passive, elle, peut correspondre à un séjour, ou une visite chez des parents, des amis, alors que vous attendez des réponses à la suite de vos recherches d'emploi.

La disponibilité passive est définie par la CEIC comme une absence de courte durée pouvant aller jusqu'à une semaine. Par contre, la période de l'absence peut être beaucoup plus longue si vous partez dans le but de chercher de l'emploi dans une autre région n'importe où au Canada, ou encore dans les états américains contigus à la frontière canadienne.

Si vous décidez de prendre de vraies vacances, vous devez avertir votre bureau de chômage de votre non-disponibilité afin d'éviter de vous faire infliger une pénalité pour fausse déclaration en plus de devoir rembourser les prestations reçues sans droit.

Examinons maintenant les déménagements. Lorsque vous déménagez, il serait indiqué qu'au moment de remplir votre dernière carte de déclaration à l'adresse que vous vous apprêtez à quitter. Vous remplissez ainsi le coupon détachable sur l'enveloppe brune qui contient votre carte (et votre chèque). Prenez soin de bien y indiquer votre nom, votre numéro d'assurance-sociale, votre ancienne adresse et votre nouvelle adresse. Pour plus de sécurité, avertissez aussi par écrit

votre nouveau bureau de chômage de votre déménagement afin d'accélérer le transfert de votre dossier.

Gaétan Guérard

**OÙ PRENDRE DES VACANCES  
INTÉRESSANTES À LA PORTÉE DE  
TOUS?**

Il existe un organisme sans but lucratif nommé Le Mouvement québécois des camps familiaux. Il va vous donner tous les renseignements pertinents sur la possibilité de passer des vacances reposantes sans vous saigner à blanc.

Il suffit d'écrire au Mouvement québécois des camps familiaux:

Stade Olympique  
4545a. Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000, Succursale M  
Montréal Qué.  
H1V 3R2  
(514) 252-3118  
" " -3000

Vous pouvez aussi appeler au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche (514) 374-2417

Vous pouvez aussi aller prendre un "bain de verdure" au camp de vacances l'Interval, situé à Ste-Lucie-des-Laurentides, entre Ste-Agathe et St-Donat. L'auberge bénéficie d'un programme d'accessibilité aux vacances pour les personnes à faibles revenus de la région métropolitaine. Ce programme privilégie les 18 à 35 ans et les familles monoparentales. Il accueille aussi les individus et non seulement les familles. Pour plus d'informations, téléphonez au (514) 279-9349, ou allez au 6839-A rue Drolet, bureau 302. C'est près de la station de métro Jean-Talon.

# INFO-MAC INFO-MAC INFO-MAC

Bulletin du Mouvement Action Chômage de Montréal

## PREMIÈRE RÉUNION RÉGULIÈRE DE L'AMACQ

Impact de l'absence de la norme variable d'admissibilité, réorientation des PDE, adoption de ses statuts et règlements, voilà les principaux sujets abordés lors de la réunion régulière de l'Association des MACs du Québec. Fondée en mars dernier par les MACs de Chandler, Québec, Portneuf, Lotbinière, Longueuil et Montréal\*, le regroupement compte intervenir sur les questions d'assurance-chômage et d'emploi au niveau du Québec et du Canada.

Enthousiastes, les personnes présentes se sont entendues pour travailler aux trois priorités suivantes d'ici l'automne prochain: la réintroduction de la norme variable et la mort de C-21; le 50e anniversaire de la Loi sur l'assurance-chômage; le financement de l'association.

Par ailleurs, l'AMACQ s'affairera à recruter de nouveaux groupes partageant les mêmes préoccupations. Prochaine rencontre: le 4 septembre à Québec.

\*et Trois-Rivières

## C-21: L'IMPASSE SUBSISTE

Après de longues semaines d'attente, le gouvernement conservateur, Barbara McDougall en tête, a finalement répondu au Sénat: "Honorables Sénateurs, vous êtes des imposteurs!". Rien à faire, la copie conforme de Maggie Thatcher refuse tout compromis. Ce sera C-21 et rien d'autre.

Pour la troisième fois (du jamais vu en 20 ans), le projet de loi a repris la route du Sénat. Il devrait y rester à moins que le gouvernement mette à exécution sa menace de nommer 20 nouveaux sénateurs, cet été, faisant ainsi basculer la majorité libérale de la Haute Chambre. Mais pour cela, Meech doit échouer!

Le MAC de Montréal, appuyé par l'AMACQ, a décidé de reprendre l'offensive contre C-21 par le biais de la norme variable d'admissibilité et de dénoncer le rôle joué par les députés conservateurs, en décembre dernier, lorsqu'ils ont refusé de la reconduire pour une autre année. En échange de la norme fixe de 14 semaines, ils nous proposent C-21. Pourquoi alors ne pas avoir reconduit la NVA en attendant l'issue de la lutte contre la réforme?

On voit là sans équivoque où logent nos dignes représentants à Ottawa et pourquoi, il faut toujours appuyer le Sénat.

# CHÔMAGE - VACANCES ET DÉMÉNAGEMENT

La Loi sur l'assurance-chômage ne fait aucune place au droit de prendre des vacances. Sauf pour des prestations spéciales comme celles qui touchent la maternité, la maladie ou l'adoption. Vous devez faire la preuve de votre disponibilité à l'emploi pour toutes les semaines où vous réclamez des prestations.

Cependant, il est important de savoir que la loi ne vous impose de chercher un emploi que du lundi au vendredi.

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (la CEIC) accepte aussi la "disponibilité passive". Par opposition à la disponibilité active qui requiert des démarches régulières de votre part pour vous dénicher un emploi, la disponibilité passive, elle, peut correspondre à un séjour, ou une visite chez des parents, des amis, alors que vous attendez des réponses à la suite de vos recherches d'emploi.

La disponibilité passive est définie par la CEIC comme une absence de courte durée pouvant aller jusqu'à une semaine. Par contre, la période de l'absence peut être beaucoup plus longue si vous partez dans le but de chercher de l'emploi dans une autre région n'importe où au Canada, ou encore dans les états américains contigus à la frontière canadienne.

Si vous décidez de prendre de vraies vacances, vous devez avertir votre bureau de chômage de votre non-disponibilité afin d'éviter de vous faire infliger une pénalité pour fausse déclaration en plus de devoir rembourser les prestations reçues sans droit.

Examinons maintenant les déménagements. Lorsque vous déménagez, il serait indiqué qu'au moment de remplir votre dernière carte de déclaration à l'adresse que vous vous apprêtez à quitter, vous remplissiez ainsi le coupon détachable

sur l'enveloppe brune qui contient votre carte (et votre chèque). Prenez soin de bien y indiquer votre nom, votre numéro d'assurance-sociale, votre ancienne adresse et votre nouvelle adresse. Pour plus de sécurité, avertissez aussi par écrit votre nouveau bureau de chômage de votre déménagement afin d'accélérer le transfert de votre dossier.

Gaétan Guérard

## OÙ PRENDRE DES VACANCES INTÉRESSANTES À LA PORTÉE DE TOUS?

Il existe un organisme sans but lucratif nommé Le Mouvement québécois des camps familiaux. Il va vous donner tous les renseignements pertinents sur la possibilité de passer des vacances reposantes sans vous saigner à blanc.

Il suffit d'écrire au Mouvement québécois des camps familiaux:

Stade Olympique  
4545a. Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000, Succursale M  
Montréal Qué.  
H1V 3R2  
(514) 252-3118  
" " -3000

Vous pouvez aussi appeler au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche (514) 374-2417

Vous pouvez aussi aller prendre un "bain de verdure" au camp de vacances l'Interval, situé à Ste-Lucie-des-Laurentides, entre Ste-Agathe et St-Donat. L'auberge bénéficie d'un programme d'accessibilité aux vacances pour les personnes à faibles revenus de la région métropolitaine. Ce programme privilégie les 18 à 35 ans et les familles monoparentales. Il accueille aussi les individus et non seulement les familles. Pour plus d'informations, téléphonez au (514) 279-9349, ou allez au 6839-A rue Drolet, bureau 302. C'est près de la station de métro Jean-Talon.



# LE SOUS-EMPLOI: LES 55 ANS ET PLUS, PREMIÈRES VICTIMES

Le taux de chômage officiel était de 9,3% au Québec en 1989. Comparé au presque 14% atteint en 1982, il s'agit là d'une amélioration appréciable. Mais sept années de croissance économique n'auront réussi qu'à ramener le chômage au Québec à son niveau de 1980. Quand on regarde le taux de 5% enregistré en Ontario l'année dernière, soit le niveau de 1974, il y a de quoi rester songeur.

Mais derrière ces moyennes, se cachent d'importantes différences selon les catégories de la population. Ainsi en est-il par exemple des groupes d'âge.

Si l'on se fie au taux de chômage comme indicateur, il est manifeste que ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus touchés. Le taux de chômage chez cette catégorie de la population se situe à 13% au Québec en 1989, près de quatre points de plus que la moyenne provinciale.

Ce taux se situe au même niveau qu'en 1975 (14%), et bien en deçà des 23% atteints en 1982. Il y a donc eu amélioration manifeste de la situation de l'emploi chez les jeunes depuis la récession de 1981-82.

Cette amélioration statistique dissimule cependant encore une fois une autre réalité: nombre des emplois créés depuis ce temps sont précaires.

L'instabilité d'emploi, la faible rémunération et les mauvaises conditions de travail ont plus souvent qu'autrement été le lot des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Mais le portrait donné par le taux de chômage n'est pas forcément le plus fidèle à la réalité, dans la mesure où le taux de chômage n'est pas le meilleur indicateur pour mesurer le sous-emploi. Celui-ci ne mesure en effet que le rapport entre les personnes activement à la recherche d'un emploi et l'ensemble de la population active. Les sans-emploi qui ne cherchent plus d'emploi (les travailleurs découragés) ne sont donc pas inclus dans ces données. C'est pourquoi il est parfois plus indiqué d'examiner le rapport emploi/population, qui mesure le rapport entre le nombre de personnes occupant un emploi et l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Le portrait s'inverse dès lors: ce ne sont plus les jeunes, mais bien les 55-64 ans qui sont les plus affectés par le sous-emploi: leur rapport emploi / population est de presque 40% au Québec en 1989, soit très largement inférieur à celui des autres classes d'âge.

Cette aggravation du sous-emploi chez les tra-

vailleurs âgés de 55 à 64 ans au Québec est elle-même directement attribuable à la déficience de la structure industrielle (fermeture d'entreprise, mises à pied déguisées en préretraites, etc..) et à l'absence de mesures suffisantes de reclassement et de recyclage de la main-d'oeuvre.

Ceux-ci se retrouvent la plupart du temps à l'aide sociale et ne sont souvent même pas comptabilisés parmi les chômeurs officiels.

Vincent van Schendel  
(service aux collectivités)  
UQAM

## C-21: UNE PLACE AUX 55 ANS ET PLUS

La stratégie fédérale de mise en valeur de la main-d'oeuvre (réforme de l'assurance-chômage) reconnaît le problème des 55 ans et plus. On compte leur consacrer 50 millions \$ en recyclage. Le hic! Le financement de cette intervention à même des coupures de 1,3 milliards \$ prises aux travailleurs de tous âges.

## L'ESQUISSE DE VOS DÉSIRES

Les résultats de la consultation à laquelle nous avons sollicité votre participation lors de l'envoi du numéro d'avril, dessinent à grands traits vos attentes à l'égard de l'INFO-MAC, chers lecteurs. Nous vous les présentons en grande primier.

Dans l'ensemble, les répondants trouvent le bulletin "INFO-MAC" intéressant. Ils désirent que l'équipe du bulletin continue à produire des numéros comme celui d'avril: aéré, imprimé en gros caractères, qualité et pertinence des articles.

Les répondants suggèrent deux pistes possibles quant à la variété de l'information. Certains aimeraient voir une analyse plus détaillée des enjeux de la réforme C-21 et ses impacts et l'illustration des litiges gagnés par le MAC contre la CEIC. D'autres préfèrent y

retrouver des exemples concrets et pertinents à l'assurance-chômage, des articles traitant des aspects socio-politiques du chômage.

Des personnes ont suggéré que l'INFO-Mac présente des articles plus courts, un contenu de 5 à 6 pages, une table des matières, des dessins et des caricatures. Bref, beaucoup de bonnes idées.

La formation de nos membres, groupes et individus, sur des aspects de la situation du chômage ou de la Loi sur l'assurance-chômage suscite beaucoup d'intérêt de la part des répondants. Mais ceux-ci voudraient aussi se faire offrir une plus grande gamme d'activités.

Les répondants ont surtout participé à la formation de trois jours sur la Loi de l'assurance-chômage. Les préférences de ces derniers sur

les sujets de conférences ou de sessions de formation autres que la Loi de l'assurance-chômage, vont vers les thèmes suivants:

la condition des femmes (réforme C-21, harcèlement sexuel)

- l'économie/finances publiques (discussions sur le budget)
- étude du mouvement populaire
- système politique (fonctionnement des institutions fédérales)
- médias (image véhiculée des chômeurs)
- immigration et marché du travail

Des suggestions dont nous tiendrons sûrement compte pour améliorer aussi la formation au MAC.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à cette consultation.

Nicole Côté

## BATTRE EN BRÈCHE LE HARCÈLEMENT

### RACIAL

On entend peu parler du harcèlement racial au travail. C'est un problème tabou, on ne sait pas comment l'aborder, on n'ose pas l'affronter, il se manifeste de façon subtile.

Le harcèlement racial est une suite de comportements de nature verbale (par exemple, des blagues sur une communauté ethnique spécifique) ou non-verbale (menaces explicites ou implicites, une surcharge de tra-

vail donnée toujours à la même personne qui est la seule néo-québécoise de l'entreprise).

Ce type de harcèlement peut avoir de graves conséquences pour la personne et il est traduit par des tactiques éprouvantes. Il en résulte de sérieux inconvénients (dénigrement, dévalorisation, insatisfaction par rapport au travail etc..).

Il a été reconnu légalement, tout comme dans le cas du harcèlement sexuel, que l'employeur est directement responsable de cette situation.

Lorsqu'un employé quitte une compagnie pour harcèlement

racial, il se verra imposer par la CEIC une pénalité pour départ volontaire (0 à 6 semaines, et, avec la réforme, de 7 à 12 semaines), tout comme dans le cas de harcèlement sexuel.

Madame Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, assure que la CEIC sera compréhensive en ne pénalisant pas les départs volontaires pour cause de harcèlement sexuel. Témoignera-t-elle de la même compréhension pour le harcèlement racial?

Nicole Côté

## 18 MOIS DE LIBRE-ÉCHANGE ET LES POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les 14 et 15 mai derniers a eu lieu à l'Université de Montréal un colloque dont le thème était: "Politiques économiques et sociales 18 mois après le traité de libre-échange". Organisé conjointement par le Conseil canadien de développement social et l'Université de Montréal, l'objectif était de faire ressortir par des échanges une meilleure compréhension de la situation dans le contexte de l'après libre-échange.

Nombre de personnalités publiques ont été invitées à venir exprimer leur point de vue, dont Mme Thérèse Lavoie-Roux, Messieurs Marcel Pépin, Bernard Landry, Pierre Paquette, Raymond Johnston, Guy Cousineau et beaucoup d'autres. A cette occasion le MAC, par l'intermédiaire de M. Claude Girard, a animé un atelier portant sur le chômage.

Il ressort des différents ateliers que le libre-échange n'est pas l'élément déclencheur des problèmes sociaux que nous vivons. Ce pacte international n'est qu'une étape d'un plan beaucoup plus global de la libéralisation des marchés internationaux. Ce traité doit être analysé à la lumière du vent néo-conservateur qui balaie le monde occidental.

Différents intervenants ont fait ressortir l'importance de réformer en profondeur la fiscalité canadienne de façon à obliger les mieux nantis et les corporations à assumer leur part du fardeau fiscal canadien et ainsi protéger les programmes sociaux actuels. De plus, il est ressorti des débats que la reconnaissance des groupes populaires est une nécessité pour aider à contrer le processus d'appauvrissement. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs du colloque pour la qualité des animateurs et du débat.

William de Merchant

## LA MANIF DU 1ER MAI: LA NAISSANCE D'UNE SOLIDARITÉ RENOUVELÉE?

par Jean-François Delisle

Grand succès de la manif du 1er mai! Environ 4,000 personnes ont défilé dans le sud-ouest de Montréal ce soir-là par une température un peu frisquette. Cette année, il s'est produit un déplacement d'accent: on ne fêtait plus seulement les travailleuses et travailleurs mais aussi les sans-travail. Les organisateurs tenaient en outre à dénoncer le phénomène de l'appauvrissement qui ronge comme un cancer la société montréalaise.

Le MAC était présent bien sûr à cette grande manif mise sur pied conjointement par les centrales syndicales et les groupes populaires de la région. Il était particulièrement concerné par le thème de la manif, "contrer l'appauvrissement", à la préparation de laquelle il a d'ailleurs collaboré.

La marche s'est terminée au parc Georges-Etienne Cartier par des discours de représentants syndicaux et de groupes ethniques qui sont, comme on le sait, durement touchés par le taux de chômage.

Tout le monde s'est quitté content et plus optimiste qu'auparavant.

Cette initiative, une première dans son genre à Montréal depuis longtemps, prélude-t-elle à une alliance plus étroite entre travailleuses et travailleurs et chômeuses et chômeurs?

10, 16, 18  
semaines de travail !  
Pas droit  
à l'assurance-chômage !

## DU VOL

Depuis 15 ans, tous les gouvernements ont adopté la norme variable d'admissibilité (N.V.A.). Celle-ci permettait de recevoir des prestations après 10 ou 16 semaines de travail selon le cas ou la région. Le 6 janvier, Brian Mulroney a refusé de le faire. Le minimum est aujourd'hui de 14 semaines et trop souvent de 20. Cela doit être dénoncé.

Juin 1990.

Monsieur le Premier Ministre,

par la présente, je vous demande de réintroduire la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage. En 15 ans, votre gouvernement est le seul à ne pas l'avoir fait sous prétexte de faire pression sur le sénat. Je vous demande de revenir sur votre position.

Signature

Adresse

Se poste  
sans  
timbre au  
Canada

Honorable Brian Mulroney  
Premier Ministre  
Chambre des Communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6